

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1898 :

Organisation du salon du livre Athéna 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOU), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

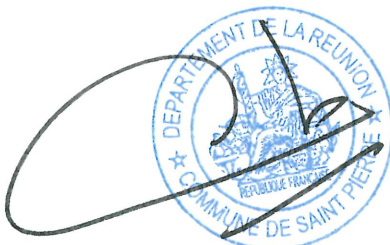
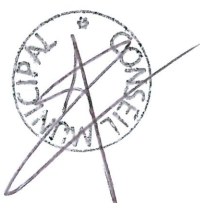
ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1898-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception en préfecture : 23/04/2025
DAVID LORION

Affaire n°39/1898 : Organisation du salon du livre Athéna 2025.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre organise depuis 2013 le salon du livre Athéna, la plus grande manifestation littéraire à la Réunion dédiée aux livres. Il se tiendra du 9 au 12 octobre 2025 dans les Jardins de la Plage. La thématique retenue cette année par le comité d'organisation est la suivante: **Pensée, Littérature, Eloquence.**

Pour rappel, cet événement culturel accueille des invités nationaux, de la zone de l'Océan Indien et des locaux, lesquels participent par leur présence et leur notoriété au rayonnement de cette manifestation qui constitue aujourd'hui une véritable vitrine pour la ville de Saint-Pierre mais aussi pour la culture en général.

C'est un lieu de découvertes, de rencontres avec les auteurs, de conférences, de tables rondes, d'animations culturelles tant pour les enfants, les jeunes, les familles, le grand public que pour les professionnels du livre. A chaque édition, ce sont près de 40 000 visiteurs dont 4 000 jeunes scolaires (écoliers, collégiens, lycéens) qui participent aux activités du salon car une large part du programme leur est consacrée pendant les deux premiers jours de la manifestation.

Le salon Athéna est aussi présent dans les quartiers de la ville. Fort de l'engouement qu'il a suscité auprès des publics scolaires et empêchés, la manifestation s'inscrit désormais dans les quartiers de manière pérenne. Ainsi en amont de ce salon, un programme d'ateliers et de rencontres avec des auteurs et artistes à destination de ces publics sera mis en place dans les secteurs de la Ravine des Cabris, Basse-Terre, Grand Bois, Ligne des Bambous, afin de les sensibiliser à la pratique de la lecture.

Dans le cadre de cette organisation, la ville prend en charge:

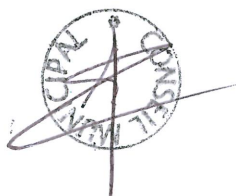
- les frais liés aux transports (billets d'avion pour les personnes invitées, location de véhicules, autres transports collectifs,...), l'hébergement des personnalités conviées, la restauration sur la base d'un forfait de 35 € par jour, les différentes interventions, les défraiements des auteurs et conférenciers accueillis pendant le salon, les repas de groupe et réceptions qui peuvent être organisés;
- les frais liés aux interventions des artistes dans le cadre des différentes manifestations culturelles menées tout au long du salon (restauration, cachets des artistes,...) ;
- les frais d'organisation et la dotation du prix littéraire, lequel sera attribué suite à la délibération du jury;
- La mise à disposition du domaine public pour l'organisation du salon et la brocante de livres de particuliers à particuliers.

Il convient de souligner que dans le cadre de l'organisation de cette manifestation littéraire, la Ville reçoit le soutien de nombreux partenaires publics et privés tels que : la DAC OI, le Département, la Région Réunion, la CIVIS, l'OSTL, la Réunion des Livres, les librairies, les éditeurs et associations œuvrant dans le domaine du livre et de la lecture,...

Au vu de ce qui est exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'organisation du Salon du Livre Athéna 2025 qui se tiendra du 9 au 12 octobre 2025 ;
- **D'APPROUVER** les modalités de prise en charge des frais indiqués précédemment et liés à l'organisation de cette manifestation ;
- **DE L'AUTORISER** à signer les conventions de partenariat, contrats et tout document utile pour l'organisation et le bon déroulement de ce Salon ;
- **DE L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétence, à signer toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



R/EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1898-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

David LORION